

N° 4137¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 1997-1998

PROJET DE LOI

**portant sur la promotion des droits de l'enfant et
la protection sociale de l'enfance**

* * *

**AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL
SUR LES AMENDEMENTS GOUVERNEMENTAUX**

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL
AU MINISTRE DE LA FAMILLE**

(19.2.1998)

Madame le Ministre,

Par lettre en date du 14 novembre 1997, no/réf.: 6435/Dde/MM/ST, vous avez fait parvenir à notre Chambre professionnelle les amendements sous rubrique pour avis.

Notre Chambre constate avec satisfaction que sa revendication formulée dans son avis 11/96 relatif au projet de loi sous rubrique, à savoir, la nécessité d'impliquer le Ministère de la Jeunesse dans l'élaboration et la coordination de la politique de la protection sociale de l'enfance et de la jeunesse a été favorablement accueillie.

Sous réserve des autres observations formulées dans son avis A-11/96 du 24 mai 1996 relatif au projet de loi initial, notre Chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de loi amendé.

Veillez agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Mario CASTEGNARO

Le Président,
Pierrot ADAMY